

Délibération n°7 du 28 juin 2022
Tarifs des produits réutilisables en restauration

- VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles L 822-1 à L 822-5.
- VU le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires.

Le Conseil d'Administration approuve le tarif des produits réutilisables proposés à la vente, dans les points de restauration du CROUS Lorraine, comme suit :

- Gourde : 3,50 €
- Sac réutilisable : 0,50 €

NOMBRE DE VOIX : **22**

- POUR : **22**
- CONTRE :
- ABSTENTION :

Fait à Nancy, le 4 juillet 2022
Par délégation,

La Secrétaire Générale Adjointe de la
Région Académique Grand-Est


Hélène IGGERT